

la fiche technique de l'opération

► *retour à la case prison* ◀

10 décembre 2005

journée mondiale des droits de l'homme

► Cette année, l'opération « retour à la case prison » s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale des droits de l'homme, le samedi 10 décembre 2005. Le matin, les bibliothèques des prisons françaises recevront des colis contenant des ouvrages mis à leur disposition. Au cours de la journée, plusieurs dizaines de députés et sénateurs exerceront leur droit de visite au sein des prisons françaises. Le soir, dans le cadre d'une conférence-débat régionale où interviendront magistrats, avocats, personnels de l'administration pénitentiaire et militants associatifs, chacun d'entre eux viendra restituer publiquement les constats auxquels il aura procédé le jour même. D'une même voix, ils réclameront l'instauration d'un contrôle extérieur et indépendant des prisons. ◀

Les partenaires

Conseil national des barreaux (CNB), Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat des avocats de France (SAF), Emmaüs France, Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire (SNEPAP), Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI), Fédération des associations réflexion action prison et justice (FARAPEJ) et Observatoire international des prisons (OIP).

Très concrètement, la journée du 10 décembre 2005 se déroulera en trois temps...

- **le matin**, l'ensemble des bibliothèques des prisons recevront par voie postale deux ouvrages de l'OIP : à la fois le Rapport 2005 sur les conditions de détention en France (paru le 27 octobre 2005) et le Guide du prisonnier 2004 (dont les bibliothécaires nous demandent fréquemment d'assurer le réapprovisionnement), ainsi que les Actes du colloque « Pauvreté, exclusions la prison en question » organisé par Emmaüs France et l'OIP France le 12 Février 2005. Au total près de 4 500 exemplaires de ces documents seront ainsi mis à disposition des personnes détenues.

- **au cours de la journée**, dans chacune des régions françaises, des parlementaires - députés ou sénateurs, élus ou non de la région - se présenteront devant les portes d'un ou plusieurs établissements pénitentiaires. Ils seront invités à visiter les différents quartiers de détention (homme, femme, mineur, etc.), à rencontrer les personnes détenues (en détention ordinaire, au quartier disciplinaire ou au quartier d'isolement) mais aussi les personnels (surveillants et travailleurs sociaux) et les intervenants (étudiants du Génépi, visiteurs, etc.). La journée ayant pour objectif de sensibiliser l'opinion à la nécessité d'instauration d'un contrôle extérieur et indépendant des prisons, les élus seront invités à s'enquérir auprès de leurs divers interlocuteurs de l'effectivité des contrôles exercés par les dispositifs existants (magistrats, commission de surveillance, etc.).
- **le soir**, dans le cadre d'une conférence-débat régionale où interviendront magistrats, avocats, personnels de l'administration pénitentiaire et militants associatifs, chacun d'entre eux viendra restituer publiquement les constats auxquels il aura procédé le jour même. D'une même voix, ils réclameront l'instauration d'un contrôle extérieur et indépendant des prisons

COORDONNER CETTE JOURNÉE...

- ... c'est d'abord réunir les partenaires de l'opération « retour à la case prison » et prendre contact avec les autres acteurs locaux de la question carcérale pour leur présenter le déroulement de la journée,
- c'est ensuite réserver une salle pouvant accueillir une centaine de personnes qui permettra d'accueillir la conférence-débat en soirée
- c'est aussi prendre contact avec le ou les parlementaires susceptibles d'exercer leur droit de visite et les informer du sens que devra revêtir cette démarche,
- c'est enfin, assurer l'organisation de la conférence-débat : invitation des intervenants, information de la presse, déroulement des interventions...

LES PRINCIPES DE BASE DE LA JOURNÉE ET LEUR TRADUCTION CONCRÈTE

1/ L'ACCÈS À L'INFORMATION DES PERSONNES DÉTENUES

Le matin du samedi 10 décembre (ou dans les jours qui précèdent), l'ensemble des bibliothèques des prisons recevront par voie postale deux ouvrages de l'OIP : à la fois le Rapport 2005 sur les conditions de détention en France (paru le 27 octobre 2005) et le Guide du prisonnier 2004 (dont les bibliothécaires nous demandent fréquemment d'assurer le réapprovisionnement).

Au total près de 3 000 exemplaires seront ainsi mis à disposition des personnes détenues.

Pensez à rappeler au parlementaire de s'assurer que les ouvrages ont bien été remis à la bibliothèque de la prison...

2/ LES PARLEMENTAIRES EXERCENT LEUR DROIT DE VISITE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.

Les parlementaires pressentis pour ce « retour à la case prison » 2005, auront pris connaissance du texte de l'appel et se seront prononcés sur leur adhésion au principe de l'instauration d'un contrôle extérieur et indépendant des prisons. Députés ou sénateurs - élus ou non de la région - se présenteront devant les portes d'un ou plusieurs établissements. Ils seront invités à visiter les différents quartiers de détention (homme, femme, mineur, etc.), à rencontrer les personnes détenues (en détention ordinaire, au quartier disciplinaire ou au quartier d'isolement) mais aussi les personnels (surveillants et travailleurs sociaux) et les intervenants (étudiants du Génépi, visiteurs, etc.). La journée ayant pour objectif de sensibiliser l'opinion à la nécessité d'instauration d'un contrôle extérieur et indépendant des prisons, les élus seront invités à s'enquérir auprès de leurs divers interlocuteurs de l'effectivité des contrôles exercés au travers des dispositifs existants (magistrats, commission de surveillance, etc.).

Assurez-vous que le ou les parlementaires contactés sont « en phase » avec l'argumentaire développé ci-dessus et reproduit *in extenso* dans le document d'appel : les élus doivent s'inscrire dans une démarche de revendication d'un contrôle extérieur et indépendant.

Pensez alors à leur remettre plusieurs documents : le *vade mecum* de visite d'une prison élaboré par le collectif « retour à la case prison 2004 », le guide pratique « visiter un lieu de détention en France » édité par l'ACAT ainsi que la fiche « prisons régionales » qui recensent les points sensibles des prisons de votre région (elle vous sera transmise prochainement).

Elaborez avec le ou les parlementaires (pas seulement leur entourage) les modalités de la visite et accompagnez les dans leurs démarches si besoin.

► Dès que vous avez calé les lieu et heure de la visite, pensez à nous en informer.

3 / LES ACTEURS DU MONDE JUDICIAIRE ET PÉNITENTIAIRE ET LES PARLEMENTAIRES TÉMOIGNENT DE LA PRISON D'AUJOURD'HUI : « RETOUR À LA CASE PRISON »

La conférence-débat au cours de laquelle les parlementaires viendront restituer publiquement les constats auxquels ils auront procédé le jour même sera le moment pour les magistrats,

avocats, personnels de l'administration pénitentiaire et militants associatifs de confronter leurs opinions sur la situation carcérale dans leur région et d'appuyer la revendication des parlementaires de l'instauration d'un contrôle extérieur et indépendant des prisons.

Prenez le temps de définir avec tous les acteurs locaux les modalités du débat : interventions, représentations, prises de paroles etc...

Prenez le temps d'organiser la représentation associative : tables de presse, stands...

► **Dès que vous avez connaissance des lieu et horaire du débat, merci de nous les communiquer afin d'en informer l'ensemble des partenaires pour que chacun puisse y inviter ses membres dans la région.**

Pour nous joindre à l'OIP

01 44 52 87 90

contact@oip.org

Andrée Martins andree.martins@oip.org

01 44 52 87 94

François Bès francois.bes@oip.org

01 44 52 87 95

Galatée de Laubadère galatee.delaubadere@oip.org

01 44 52 87 92

Julie Namyas. julie.namyas@oip.org

01 44 52 87 98

Julien Nève. julien.neve@oip.org

01 44 52 88 99